



Relevé de décisions du Conseil d'Administration
Séance du 12 mars 2020
- Paris -

Référence	RD_DIR_CA 2020_03_12
Révision	
Date d'application	12 mars 2020
Version	1

Pour information :

22 membres présents et 7 membres représentés sur 32 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
➤ Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.	1 abstention	Publication (site web)
<p>➤ Le Conseil d'administration approuve le compte financier et les éléments d'exécution budgétaire 2019 suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 320,39 ETPT sous plafond et 99,91 ETPT hors plafond • 58 703 357 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 44 861 395 € au titre du personnel ○ 12 884 215 € au titre du fonctionnement ○ 957 747 € au titre de l'investissement • 57 087 325 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 44 655 477 € personnel ○ 11 639 112 € fonctionnement ○ 792 735 € investissement • 61 646 329 € de recettes • 4 559 004 € de solde budgétaire (excédent) <p>Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 104 251,02 € de variation de trésorerie • - 2 577 654,57 € de résultat patrimonial (perte) • - 26 982,57 € de capacité d'autofinancement (insuffisance d'autofinancement) • 169 892,10 € de variation de fonds de roulement <p>Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat 2019 déficitaire à hauteur de - 2 577 654 € en report à nouveau.</p> <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.</p>	unanimité	

➤ Proposé par quatre administrateurs, le projet de motion relatif, d'une part, à la situation au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux publics et, d'autre part, au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) n'est pas adopté par le Conseil d'administration.	10 voix contre 8 abstentions 9 voix pour	
➤ Le Conseil d'Administration approuve les modalités de sélection et les capacités d'accueil en M1 pour l'année universitaire 2020-2021.	unanimité	
➤ Dans le cadre de l'application des droits d'inscription différenciés et conformément à la stratégie internationale de l'EHESP, le Conseil d'Administration approuve les critères d'exonération pour les étudiants non communautaires intégrant un master de l'EHESP pour l'année universitaire 2020-2021.	2 abstentions	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 12 mars 2020 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.